cantal
LE DÉPARTEMENT

Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Communes de Saint-Illide et Freix-Anglards
Route Départementale n° 6 (hors agglomération)
Objet : Travaux d'élagage avec Lamier

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie - Signalisation Temporaire,

Vu l'arrêté n° 26-0242 en date du 29 janvier 2026 portant approbation du Règlement de Voirie Départementale

Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Saint-Illide en date du 10/11/2026

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Freix-Anglards en date du 13/11/2026

Vu la demande de la Régie exploitation du Cd 15

Vu la consultation du service des transports en date du10 novembre 2026

Considérant que les travaux d'élagage avec Lamier nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

Sur proposition de Monsieur le Coordonnateur Territorial d'AURILLAC

ARRÊTE

ARTICLE 1
A compter du 23 novembre 2026 et jusqu'au 11 décembre 2026 de 8heures à 18heures, les jours ouvrés la Route Départementale n° 6 sera fermée à la circulation entre le PR 24+700 et le PR 29+700.

ARTICLE 2
L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 6,64,43.

ARTICLE 3
La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise la Régie exploitation du Cd 15 chargé des travaux.
Elle comprend :
1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
3 La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation
4 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
5 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4
La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par Le CRD de Saint-Cernin.

ARTICLE 5
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6
Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7
Copie du présent arrêté est transmis à :
- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Major de la Direction Départementale de Sécurité Publique
- M. le Maire de Saint-Illide
- M. le Maire de Freix-Anglards
- M. le responsable du service Régie Exploitation, CD15

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :
M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

A Aurillac le 17/11/2026

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental
Et par Délégation,
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE

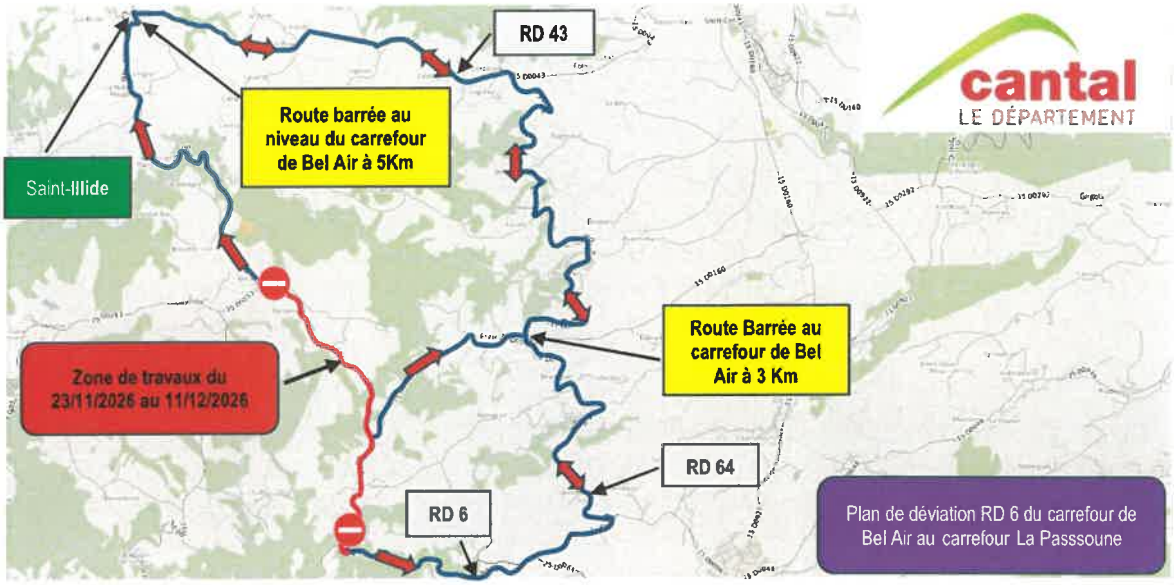
RD 43
Route barrée au niveau du carrefour de Bel Air à 5Km
Saint-Illide
Zone de travaux du 23/11/2026 au 11/12/2026
Route Barrée au carrefour de Bel Air à 3 Km
RD 64
RD 6
Plan de déviation RD 6 du carrefour de Bel Air au carrefour La Passsoune
cantal
LE DÉPARTEMENT

MAIRIE DE Saint-Illide

Saint-Illide, le 10 novembre 2026.
Le Maire de la Commune de Saint-Illide
à
Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Les jours ouvrés du **23 novembre 2026** au **11 décembre 2026** entre **8h** et **18h**

Voies : Route départementale n°**6** entre le Pr **24+700**et **29+700**.

Commune(s) : **Saint-Illide et Freix-Anglards**

Motifs de l'arrêté : **Travaux d'élagage avec Lamier.**

Réglementations proposées :

AVIS (1) : **Favorable - Défavorable** pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de **Saint-Illide**

MAIRIE DE SAINT-ILLIDE (Cantal)

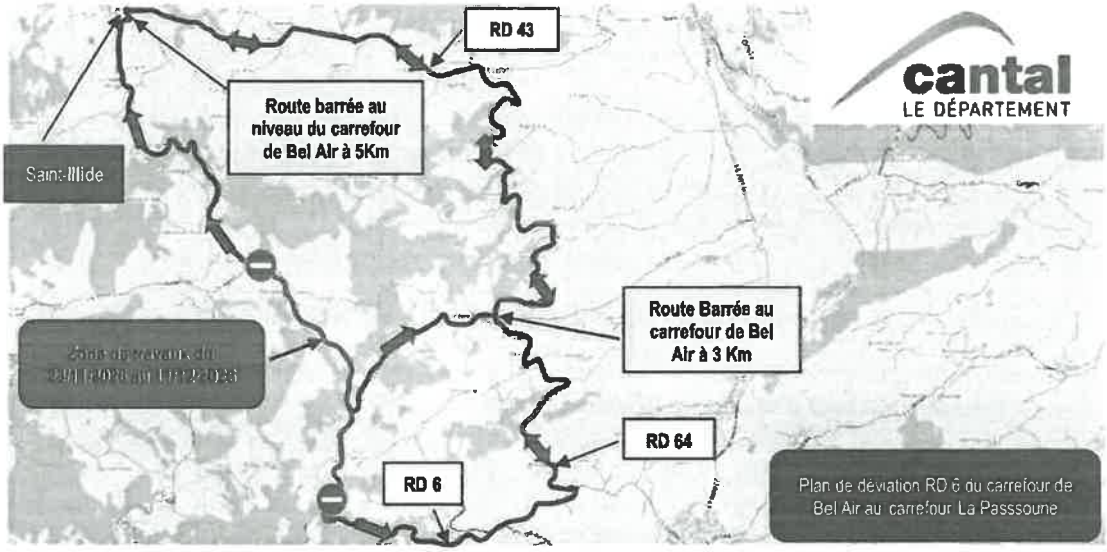
RD 43
Route barrée au niveau du carrefour de Bel Air à 5Km
Saint-Illide
Route Barrée au carrefour de Bel Air à 3 Km
RD 64
RD 6
Plan de déviation RD 6 du carrefour de Bel Air au carrefour La Passsoune
cantal
LE DÉPARTEMENT

MAIRIE DE Freix-Anglards

Freix-Anglards, le 13 novembre 2026.
Le Maire de la Commune de Freix-Anglards
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Les jours ouvrés du **23 novembre 2026** au **11 décembre 2026** entre **8h** et **18h**

Voies : Route départementale n°**6** entre le Pr **24+700**et **29+700**.

Commune(s) : **Saint-Illide et Freix-Anglards**

Motifs de l'arrêté : **Travaux d'élagage avec Lamier**.

Réglementations proposées :

AVIS (1) : **Favorable** - **Défavorable** pour les motifs suivants :

MAIRIE de FREIX-ANGLARDS (15)

Le Maire de la Commune de **Freix-Anglards**